

## Rappel des recommandations applicables à l'activité des assistant(e)s maternel(le)s pendant l'épidémie de Covid-19

L'activité des assistant(e)s maternel(le)s a été maintenue pendant la période de confinement, sous réserve bien évidemment du respect des mesures barrières et des règles du confinement.

Du fait de l'arrêt d'activité de nombreux parents, l'activité des assistant(e)s maternel(le)s a nécessairement été impactée. La nouvelle période de déconfinement va donc amener une reprise de l'activité des assistant(s) maternel(le)s.

Pour autant, les dispositions permettant aux assistant(e)s maternel(le)s de bénéficier des mesures spécifiques de compensation de la perte d'activité sont maintenues au-delà du 11 mai.

Il n'existe pas à la différence d'autres professions de consignes particulières, spécifiques pour l'activité des assistant(e)s maternel(le)s. Ce sont donc les consignes grand public qui s'appliquent en les adaptant à cette activité.

Pour autant, il apparaît nécessaire de rappeler ces consignes et d'y apporter quelques précisions.

### Les gestes barrières :



Lavage de mains, tousser et éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique... sont à apprendre et faire respecter aux enfants, et bien évidemment indispensable pour l'assistant(e) maternel(le).

- **Pour l'hygiène respiratoire :**
  - Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez,

- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux,
- Tousser dans son coude,
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.

- **Pour l'hygiène des mains :**

Pour l'assistant(e) maternel(le), se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants,
- Après tout contact avec l'un des parents,
- avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas,
- Avant et après chaque change,
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné,
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

Pour les enfants, autant que possible, le lavage de mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant,
- Avant chaque sieste, repas,
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.



### La « distanciation sociale » :

Les contacts avec des tiers doivent être limités au maximum.

Avec le déconfinement, les possibilités de « sorties » vont pouvoir reprendre.

Cependant, l'information aux parents sera recommandée.

De plus, ces sorties ne pourront avoir pour conséquence des regroupements ou des activités à plus de 10 personnes et devront donner lieu à une vigilance particulière des gestes barrières.

A l'intérieur du logement de l'assistant(e) maternel(le), le principe habituel selon lequel seul(e) l'assistant(e) maternel(le) assure la prise en charge des enfants et à respecter encore plus scrupuleusement.

Les contacts avec les parents doivent respecter strictement les gestes barrières. L'assistant(e) maternel(le) peut ainsi limiter l'accès à son domicile et organiser des arrivées et les départs des enfants de telle sorte de limiter les contacts entre adultes.

Le port du masque (dit « alternatif ») pour l'assistant(e) maternel(le) peut être recommandé dès lors qu'elle/il entre en contact avec des tiers. En revanche, le port du masque pour les enfants est déconseillé.

### Hygiène des locaux, des objets et du matériel :

L'assistant(e) maternel(le) de par son activité est déjà amenée à avoir une vigilance renforcée sur les questions d'hygiène à son domicile et du matériel utilisé pour les enfants.

Cette vigilance est primordiale dans la période actuelle.

- **Matériel de nursing, linge** : Chaque enfant doit bénéficier de son propre matériel de nursing, et de linge qui lui est réservé et lavé aussi souvent que nécessaire. Le matériel à usage unique est à privilégier.
- **Pour les jeux et jouets, matériels d'activité**, l'assistant(e) maternel(le) veillera à assurer un nettoyage quotidien, et à en réserver l'usage et la manipulation strictement à elle-même et aux enfants accueillis (à l'exclusion de tout autre personne fréquentant son foyer)
- **Pour les locaux**, les consignes sont les suivantes :
  - Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels,
  - Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes de toilette et pots individuels, le matériel de cuisine et le mobilier (plan de change, poignées de portes, tables, chaises, lits et mobiliers permanents),
  - Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements,
  - Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon,
  - Aérer régulièrement les locaux.



### Vigilance à l'apparition de symptômes :

L'assistant(e) maternel(le) devra faire preuve d'une vigilance renforcée à l'apparition de tout symptôme évocateur d'un cas d'infection au Covid-19, chez les enfants accueillis mais aussi pour elle-même ou un membre de son foyer.

Elle devra également sensibiliser les parents à cette même vigilance, et à lui faire état de tout signe évocateur chez leur(s) enfant(s) ou eux-mêmes.

En cas d'apparition de ces symptômes, le médecin de la personne concernée (adultes ou enfants du foyer de l'assistant(e) maternel(le) ou des parents) l'orientera le cas échéant vers la procédure de test selon les nouveaux protocoles

liés au déconfinement. En fonction des résultats de l'enquête des cas contacts, il appartiendra à l'assistant(e) maternel(le) d'en tirer les conséquences sur la poursuite de son activité.